

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents et 1 pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : 24 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

Pouvoirs : Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 3.3/2021-016

OBJET : Acte notarié en vue de l'installation d'une plaque de cocher sur un mur privé appartenant à Madame Sylvie POUTRELLE

Jacques ILLIEN explique que la commune a été contactée par l'association Henri Bouilliant, 45300 Courcy aux Loges.

Cette association restaure les plaques de cochers, installées au XIX^{ème} siècle, sur les murs des propriétés situées aux intersections des routes principales afin d'aider, à l'époque, les calèches à trouver leur direction.

Dans notre commune, une plaque est installée sur le mur de la propriété de Madame Sylvie POUTRELLE, située 87, rue Grande.

Au vu du montant du devis de restauration (64,64 €), les élus se sont prononcés, en réunion plénière, en faveur de cette restauration qui mettra en valeur notre petit patrimoine communal.

Jacques ILLIEN précise

- ▶ Qu'il y a lieu, afin de protéger les deux parties, de rédiger un acte notarié un bail à titre gratuit sur 30 ans, les frais d'icelui étant supportés par la collectivité.
- ▶ Qu'il a pris contact avec Madame POUTRELLE qui est également favorable à la mise en place de cette procédure préalable à la restauration.
- ▶ Que les travaux inhérents au montage et au démontage de la plaque seront pris en charge par la commune, y compris en ce qui concerne les travaux touchant au rejointoiement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des élus présents et représentés l'installation la plaque de cocher sur le mur appartenant à Madame Sylvie POUTRELLE, 87 rue Grande, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires en l'étude de Maître CHALUT-NATAL, notre notaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 22 mars 2021,
Acte rendu exécutoire après publication, le 23 mars 2021
Le maire, François DEYSSON